

Image not found or type unknown



Erreur dans le paiement du salaire

Par **estellette**, le **30/04/2008** à **11:08**

Je viens de recevoir le virement de ma paie et là très mauvaise surprise.
1300 euros versés alors que j'ai d'habitude 1735 euros.
La justification de mon employeur est qu'ils ont fait divers erreurs les mois précédents et qu'ils récupèrent donc le trop perçu.
Est-ce légal? Cela me met dans une situation très délicate financière, quelle recours ai-je?
Puis-je les obliger à me payer la différence de salaire?
Merci d'avance pour vos réponses